

A destination des collèges de la Vienne

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le Département de la Vienne souhaite mobiliser le plus grand nombre dans tous les domaines afin de faire de la Vienne un véritable acteur de Paris 2024. D'où un appel à toutes les bonnes volontés qu'elles soient issues du monde sportif, économique, touristique, de l'éducation nationale, du médical...

Une des priorités est le soutien aux établissements scolaires pour l'organisation d'événements dans le cadre du label « Génération 2024 ». Dans cette optique, le Département de la Vienne lance un appel à projets pour aider au financement des initiatives issues des collèges labellisés ou en cours de labélisation.

1. PRINCIPES DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets vise l'organisation d'événements ou de manifestations portant principalement sur les thèmes suivants :

- mixité sociale et/ou intergénérationnelle ;
- bénévolat et citoyenneté ;
- culture et arts ;
- sciences et sport ;
- sport santé ;
- développement de la pratique sportive.

Chaque établissement peut librement proposer un projet abordant l'un de ces thèmes. Ces différents projets peuvent notamment faire partie de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP), de la Journée Olympique et Paralympique (JOP) ou de la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS).

Seront privilégiés les projets en lien avec le mouvement sportif et/ou associatif. De même, la collaboration entre professeurs pluridisciplinaires sera la bienvenue.

L'appel à projets sera reconduit sur une durée de **5 ans de 2019 à 2024**.

2. PROJETS ELIGIBLES

Seuls les projets portés par les **Collèges labellisés « Génération 2024 »** (ou en cours de labellisation) seront éligibles à cet appel. De plus, il convient de préciser la nécessité pour l'établissement d'être l'organisateur à part entière du projet proposé.

Attention, aucun financement ne sera possible sur les reconductions de projets d'une année sur l'autre.

3. PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Il est proposé d'apporter une subvention aux collèges retenus. Le Département pourra ainsi apporter son soutien à hauteur de **1 200 € maximum par projet**. La demande devra donc prendre en compte le plafond de financement ainsi fixé.

4. COMPOSITION DU COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection des dossiers sera composé a minima de :

- 3 élus départementaux de la commission de l'Education ;
- 3 élus départementaux de la commission de la Jeunesse et des Sports ;
- 3 membres du club Vienne en Jeux ;
- 3 représentants de l'Education Nationale.

5. CALENDRIER ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

En suivant le calendrier scolaire, voici le planning prévisionnel des différentes échéances prévues par le Département :

- dépôt des dossiers **avant le 1^{er} décembre** ;
- commission de sélection en décembre ;
- validation définitive par la Commission Permanente en janvier/février.

La démarche peut s'effectuer pour l'année scolaire suivante si besoin.

6. DEMARCHES A EFFECTUER

Afin de réaliser la demande de subvention pour le projet, l'établissement devra remplir le formulaire de demande de subvention « Vie Associative ».

Les démarches à effectuer :

1. Aller sur www.lavienne86.fr ;
2. Aller sur l'onglet Loisirs > Sports > Le soutien aux structures ;
3. Télécharger le formulaire de demande de subvention (dans l'onglet Ressources) ;
4. Remplir le formulaire en précisant « Projet Génération 2024 » dans l'intitulé de l'action ;
5. Transmission du dossier avant le 1^{er} décembre au Département de la Vienne.

RENSEIGNEMENTS

Direction de la Jeunesse et des Sports, Département de la Vienne
Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 POITIERS CEDEX – 05 49 50 28 70